



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante-septième session

Charm el-Cheikh, 6-12 novembre 2022

Point 4 c) de l'ordre du jour

Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Apport d'un appui financier et technique

Apport d'un appui financier et technique

Projet de conclusions proposé par la Présidente

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est félicité des informations communiquées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le rapport présenté à la Conférence des Parties à sa vingt-septième session¹, concernant :

a) La traduction, sur le plan opérationnel, de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence, notamment de ses modalités de programmation et de mise en œuvre, ainsi que les contributions volontaires annoncées par plusieurs pays ;

b) L'appui financier demandé, approuvé et apporté aux fins de l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention, notamment l'appui fourni par l'intermédiaire de la plateforme de coordination mondiale de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence².

2. Le SBI a pris note de l'augmentation des fonds alloués à la réserve du domaine d'intervention relatif aux changements climatiques et destinés aux activités habilitantes, y compris aux activités menées au titre de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence, ces fonds étant passés de 165 millions de dollars des États-Unis au septième cycle de reconstitution des ressources de la Caisse du FEM à 220 millions au huitième cycle³.

3. Le SBI a souligné qu'il importait d'apporter un appui financier et technique suffisant et prévisible aux pays en développement parties afin qu'ils respectent les exigences de la Convention en matière de mesure, de notification et de vérification, et qu'ils renforcent et améliorent de façon continue leurs capacités institutionnelles et techniques.

4. Le SBI a noté qu'il importait de répondre rapidement aux demandes des pays en développement parties et a rappelé qu'aux paragraphes 8 et 9 de la décision 10/CP.23, la Conférence des Parties avait encouragé le FEM à apporter un appui suffisant à la présentation de rapports au titre de la Convention, en aidant ces pays à soumettre des demandes, et à continuer d'étudier les moyens d'améliorer ses modalités d'accès pour ceux d'entre eux souhaitant bénéficier d'un tel appui.

5. Le SBI a également noté que les procédures du FEM destinées à l'apport d'un appui aux pays en développement parties avaient été améliorées et, rappelant le paragraphe 4 de la décision 13/CP.25, a en outre noté que le FEM et ses organismes d'exécution avaient été

¹ FCCC/CP/2022/5.

² Voir également le document FCCC/SBI/2022/INF.15.

³ Voir le document FCCC/CP/2022/5, par. 16.



invités à continuer de s'efforcer de réduire au minimum les délais entre l'approbation des ébauches de projets, l'établissement et l'approbation des projets correspondants visant à l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, et le décaissement des fonds.

6. Le SBI a noté que le FEM s'employait à améliorer et à rationaliser son processus de demande relatif à l'établissement de rapports au titre de la Convention et a souligné qu'il importait de poursuivre les efforts menés.

7. Le SBI a également noté qu'au 11 novembre 2022, 419 communications nationales (premières : 154 ; deuxièmes : 145 ; troisièmes : 96 ; quatrièmes : 20 ; cinquièmes : 3 ; sixième : 1) et 154 rapports biennaux actualisés (premiers : 82 ; deuxièmes : 37 ; troisièmes : 24 ; quatrièmes : 10 ; cinquième : 1) avaient été soumis par des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, et que 7 troisièmes et 14 quatrièmes communications nationales ainsi que 14 premiers, 2 deuxièmes, 1 troisième, 1 quatrième et 1 cinquième rapports biennaux actualisés supplémentaires devaient être soumis d'ici à la fin de 2022⁴.

⁴ On trouvera la liste des pays en développement parties qui ont soumis des communications nationales à l'adresse <https://unfccc.int/non-annex-I-NCs> et la liste de ceux qui ont soumis des rapports biennaux actualisés à l'adresse <https://unfccc.int/BURS>.